

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-4031

présenté par

M. Gustave, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoes, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Soutien à la reconstruction des équipements sportifs en Outre-mer (<i>ligne nouvelle</i>)	100 000 000	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place un plan d'urgence pour la reconstruction et la rénovation des équipements sportifs ultramarins.

En 2016, un rapport de l'Inspection générale de la jeunesse et des sports et de l'inspection générale de l'administration « sur les besoins en matière d'équipements sportifs dans les Outre-mer » avait « fait état d'un "déficit certain" en matière d'équipements sportifs » dans les territoires ultramarins.

Ce rapport fait état d'un niveau d'équipement inférieur « d'un bon tiers » à celui de la France entière. Il mentionne également la « vétusté » des installations, le « maillage insuffisant des territoires ultramarins » et enfin, une offre « limitée de disciplines sportives ».

Ainsi, ce rapport mettait en lumière le « décalage ainsi créé avec la métropole » et appelait un plan de rattrapage pour réduire ce décalage et permettre à nos concitoyens ultramarins l'accès à des équipements sportifs de qualité.

C'est le sens de cet amendement, qui propose de mobiliser 100 millions d'euros pour un plan d'urgence pour la reconstruction et la rénovation des équipements sportifs ultra-marins.

Un amendement similaire, porté par Carlos Martens Bilongo du groupe LFI, a été adopté en commission des affaires culturelles et de l'éducation le mardi 29 octobre 2024.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 100 000 000 euros des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) d'un nouveau programme « Soutien à la reconstruction des équipements sportifs en Outre-mer » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».
- Une diminution de 100 000 000 euros des AE et CP de l'action 6 « Service National Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».

Le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.